

# Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32



Montpellier, le 01 décembre 2016,

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale de l'Hérault  
31 rue de l'Université  
34064 MONTPELLIER Cedex

Objet : Mise en place du Registre santé et sécurité au travail (RSST) dans les écoles du département de l'Hérault

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance de modalités de mise en place du registre santé et sécurité au travail qui ne nous paraissent pas correspondre aux textes réglementaires, et plus particulièrement au Décret n°82-453 modifié (articles 3-2, 4, 4-1 et 4-2).

Il apparaît en effet que dans plusieurs écoles, la mise en place du registre SST n'est pas présentée comme obligatoire. Nous estimons bien évidemment le contraire et demandons à ce que ce registre soit mis en place expressément dans toutes les écoles du département de l'Hérault.

Mais cette mise en place ne saurait reposer sur les seul-es directeurs et directrices d'école. Nous nous inquiétons du peu d'information apportée aux personnels sur le rôle et les missions des assistant-es de prévention de circonscription.

C'est en effet, ce dernier qui est chargé de « *veiller à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services* ». Cette responsabilité ne saurait être déléguée aux directeurs et directrices d'école. Il n'est en effet pas acceptable que la mise en place d'outils destinés à améliorer les conditions de travail des personnels se traduise par une surcharge de travail pour les collègues directeurs et directrices.

Nous vous demandons donc de transmettre aux directeurs et directrices des écoles du département de l'Hérault, les noms, coordonnées et lieu d'exercice des assistant-es de prévention de circonscription ainsi que des représentant-es du personnel en CHSCT départemental.

Sur ce dernier point, nous attirons votre attention sur notre revendication de création de CHSCT spéciaux dans toutes les circonscriptions du premier degré du département de l'Hérault , et vous demandons de mettre cette question à l'ordre du jour du Comité technique spécial départemental.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie de recevoir l'expression de notre dévouement au service public d'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

Julien FRAYSSINHES  
Co-secrétaire de Sud éducation 34

